

RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00540

Numéro SIREN : 478 606 205

Nom ou dénomination : PTBG ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 09/02/2021 sous le numéro de dépôt 1167

PTBG ET ASSOCIES
Société par actions Simplifiée
Au capital de 1.541.300 Euros
Siège Social : COLOMBELLES (14460)
Campus Effiscience – 1, Rue du Bocage
Caen La Mer
R.C.S. CAEN 478 606 205

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 5 FEVRIER 2021

Le 5 février 2021 à 11 heures, les actionnaires de la Société par actions Simplifiée PTBG ET ASSOCIES, au capital de 1.541.300 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Chaque associé a été régulièrement convoqué.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur François DINEUR, Président de la Société HOLDI PTBG, elle-même Présidente de la société PTBG ET ASSOCIES.

Monsieur Jean-Pascal THOREL assume les fonctions de secrétaire de séance.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 154.130 actions sur les 154.130 actions composant le capital social.

L'Assemblée Générale peut, en conséquence, valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé,
- la feuille de présence et les procurations données par les associés représentés,
- un exemplaire des statuts de la société.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- le texte du projet de résolutions.
- la lettre de démission de Monsieur Jean-Pascal THOREL.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions légales et réglementaires et que les documents et renseignements prévus par la loi ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Président – Nomination d'un nouveau Président.
- Pouvoirs.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix, les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION. DEMISSION DU PRESIDENT – NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de la société HOLDI PTBG, Société par actions Simplifiée D'expertise comptable et de Commissariat aux Comptes, au capital de 1.094.443 Euros, dont le siège social est sis à COLOMBELLES (14460) Campus Effiscience - 1 rue du Bocage - Caen La Mer, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN sous le numéro 521 598 961, de son mandat de Président de la société, à compter de ce jour, le tout sans indemnité.

L'Assemblée Générale, en conséquence de cette démission, et après en avoir délibéré, décide de nommer en qualité de nouveau Président de la société, à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

- **Monsieur François DINEUR,**
Né à SAINT SAULVE (59), le 27 mai 1977,
Demeurant à BIEVILLE-BEUVILLE (14112), 8 rue des Petites Chaussées.
De nationalité française.

L'Assemblée Générale prend acte des déclarations de Monsieur François DINEUR, selon lesquelles **i)** il a démissionné ce jour de son mandat de directeur Général de la société, **ii)** il accepte les fonctions de Président de la Société et **iii)** qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à l'exercice de ses fonctions, notamment au regard des professions réglementées exercées par la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DERNIERE RESOLUTION. POUVOIRS

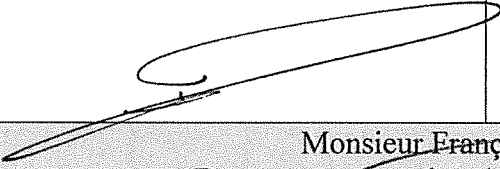
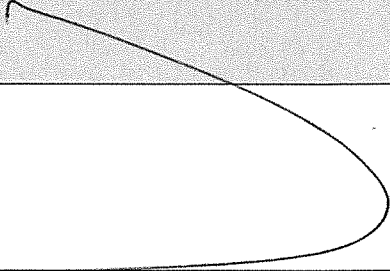
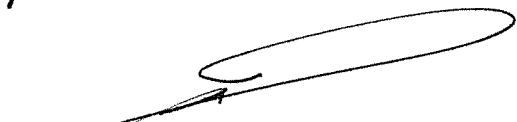
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toute formalité et généralement faire le nécessaire partout où besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

Le Président Monsieur François DINEUR <i>en tant que représentant permanent de la Société HOLDI PTBG, elle-même, Présidente de la Société « Bon pour démission du mandat de Président »</i>	Le Secrétaire Monsieur Jean-Pascal THOREL
<i>Bon pour démission du mandat de Président</i> 	
Monsieur François DINEUR « Bon pour acceptation du mandat de Président »	
<i>Bon pour acceptation du mandat de Président.</i> 	

PTBG ET ASSOCIES
Société par actions Simplifiée
Au capital de 1.541.300 Euros
Siège Social : COLOMBELLES (14460)
Campus Effiscience – 1, Rue du Bocage
Caen La Mer
R.C.S. CAEN 478 606 205

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 5 FEVRIER 2021

Le 5 février 2021, à 11h30, Monsieur François DINEUR, Président de la Société par actions Simplifiée PTBG ET ASSOCIES, au capital de 1.541.300 Euros, a pris les décisions ci-après.

Monsieur François DINEUR, en sa qualité de gérant de la Société ELLIPSE, a été invité par Monsieur Le Président à assister à la présente réunion.

PREMIERE DECISION. DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL -
NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Le Président, après avoir pris acte de la démission de Monsieur François DINEUR de son mandat de Directeur Général de la société, avec effet ce jour, le tout sans indemnité, décide, après en avoir délibéré, de nommer en qualité de nouveau Directeur Général de la société, à compter de ce jour, et pour une durée illimitée :

- **La société ELLIPSE**, Société à Responsabilité Limitée D'expertise comptable et de Commissaires aux Comptes, au capital de 300.000 Euros, dont le siège social est sis à COLOMBELLES (14460) Campus Effiscience - 1, rue du Bocage, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN sous le numéro 498 888 502,

Ayant pour représentant permanent :

- **Monsieur François DINEUR**
Né à SAINT SAULVE (59), le 27 mai 1977,
Demeurant à BIEVILLE-BEUVILLE (14112), 8 rue des Petites Chaussées.
De nationalité française.

Monsieur François DINEUR, agissant en qualité de gérant de la Société ELLIPSE, déclare es-qualité, accepter les fonctions qui lui sont confiées et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à l'exercice des fonctions de Directeur Général.

Cette décision est adoptée par Monsieur Le Président.

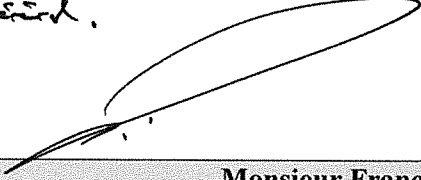
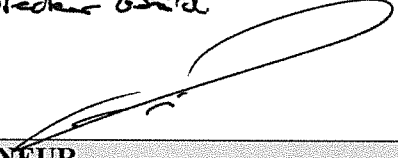
DEUXIEME DECISION. POUVOIRS

Le Président confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette décision est adoptée par Monsieur Le Président.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président Monsieur François DINEUR <i>« Bon pour démission du mandat de Directeur Général »</i>	La Société ELLIPSE <i>Représentée par son gérant : Monsieur François DINEUR</i> <i>« Bon pour acceptation du mandat de Directeur Général »</i>
<i>Bon pour démission du mandat de Directeur Général.</i> 	<i>Bon pour acceptation du mandat de Directeur Général.</i> 
Monsieur François DINEUR <i>« Bon pour démission du mandat de Directeur Général »</i>	
<i>Bon pour démission du mandat de Directeur Général.</i> 